

COMMUNIQUE DE PRESSE #Chiffre

Lyon, 26 avril 2021

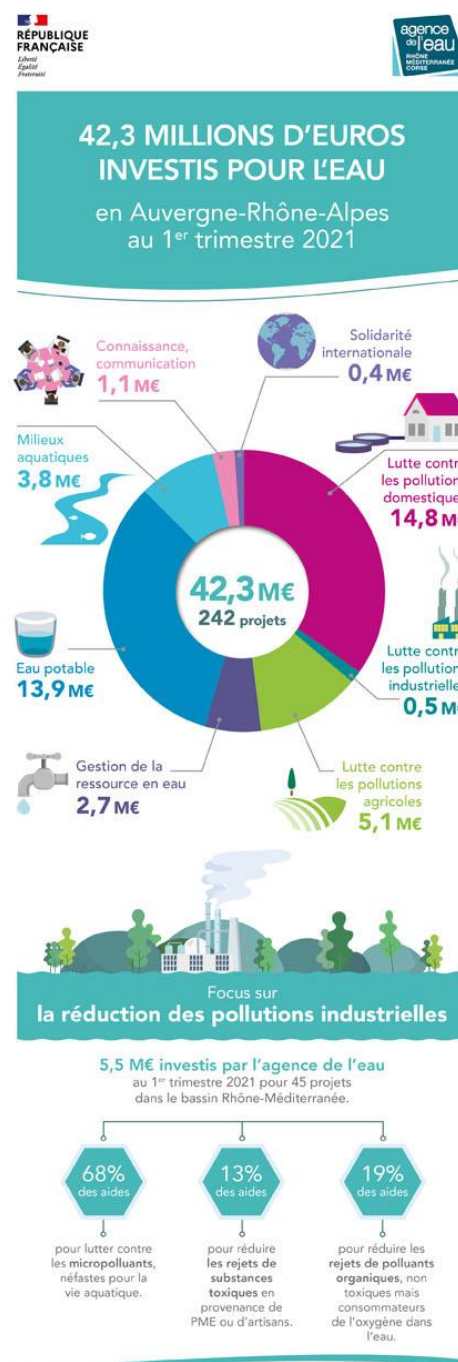
Le chiffre : 42,3 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau

[Focus : la réduction des pollutions industrielles]

Au 1^{er} trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **242 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ces projets, 18 concernent la réduction des pollutions d'origine industrielle, ce qui augure d'une reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, après une année 2020 marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

- 68 % des aides (28,7 M€)** sont attribués pour améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités, avec :
 - **14,8 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 11,5 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (7,6 M€, dont 2,1 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer), et 3,3 M€ pour leur traitement,
 - **13,9 M€ pour l'eau potable**, dont 13,1 M€ pour réhabiliter/renouveler les infrastructures (réseaux en particulier), dont 1,5 M€ pour les communes en zone de revitalisation rurale.
- 12 % des aides (5,1 M€)** vont à la réduction des pollutions agricoles, dont 4 M€ pour la première expérimentation sur le bassin Rhône-Méditerranée des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs, réalisée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI).
- 9 % des aides (3,8 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, dont 1,3 M€ pour renaturer les cours d'eau et 1,5 M€ pour préserver et restaurer les zones humides.
- 6,4 % (2,7 M€)** contribuent à une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau (lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable et substitution de ressources déficitaires), **2,6 % (1,1 M€)** à l'amélioration des connaissances et actions de communication, et **1,2 % des aides (0,5 M€)** à la réduction des pollutions industrielles.





8,1 M€

C'est, sur ce total de 42,3 M€, le montant d'aides attribuées au 1^{er} trimestre 2021 en Auvergne Rhône-Alpes **au titre du plan relance** pour des opérations dans les domaines de l'eau potable et l'assainissement mais également la restauration des zones humides.

Dans le cadre du plan France Relance, les agences de l'eau sont destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros pour mobiliser les territoires. L'enjeu est que la dynamique des travaux et projets nécessaires pour l'eau potable, l'assainissement et la biodiversité reprenne à plein. L'agence Rhône Méditerranée Corse a perçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit des redevances. Sur ce total, 63 millions sont destinés à l'eau potable et à l'assainissement, et le reste aux milieux et à la biodiversité.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

AIN Nouvelle étape dans la restauration du marais de Vaux au cœur du plateau d'Hauteville

Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, gestionnaire du marais de Vaux dans la montagne du Bugey, poursuit la restauration de cette zone humide remarquable de 132 hectares (la deuxième plus grande du département de l'Ain). Menacé par une baisse de la nappe qui engendre une minéralisation de la tourbe (baisse provoquée par les nombreux fossés de drainage et la rectification du cours du ruisseau des Vuires qui la traverse), et par l'envahissement par les broussailles et les plantes invasives, le marais de Vaux fait l'objet d'un ambitieux programme de travaux de restauration. La 1^{ère} phase (2018-2020) a permis de défricher, combler une quarantaine de fossés et reméandrer le ruisseau des Vuires sur 1,6 km. Sur les trois prochaines années (2021-2023), le Conservatoire prévoit de pérenniser les travaux déjà effectués par l'entretien sur le long terme des milieux restaurés (maîtrise des ligneux et des plantes exotiques invasives notamment), en s'appuyant notamment sur la réalisation de bilans écologiques post-travaux. Il poursuivra également la restauration hydro-morphologique du marais et d'une autre zone humide en amont immédiat, le « pré d'Amus et Cloisel ». Pour ces opérations, le Conservatoire reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 1 M€**, dont 0,3 M€ au titre du plan gouvernemental France Relance.

RHÔNE Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer grâce à des espaces verts

Dans le cadre du projet de requalification urbaine autour de la rue du 8-mai-1945 à Villeurbanne, **la Métropole de Lyon** va déconnecter du réseau d'assainissement de la ville, les eaux pluviales issues des espaces publics du futur aménagement, soit 3 hectares environ. Les eaux de pluie et de ruissellement seront alors dirigées vers les nouveaux espaces verts conçus pour l'infiltration, et dont la surface sera portée de 520 m² actuellement, à 6 680 m². Pour la création des ouvrages de rétention-infiltration, la Métropole de Lyon reçoit **une subvention de l'agence de l'eau de 613 977 €** dont 175 422 € au titre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » (majoration des aides classiques de 20%).

HAUTE-SAVOIE Poursuite de la renaturation du Foron du Chablais Genevois sur les communes de Puplinge (Suisse), Ambilly et Ville-la-Grand (France)

Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) poursuit, avec l'État de Genève, la renaturation du cours d'eau franco-suisse, le Foron du Chablais Genevois. Il avait été fortement recalibré et rectifié dans les années 1970 et ses fonctionnalités écologiques s'étaient appauvries et l'érosion aggravée, jusqu'à entraîner une réduction et une altération des zones humides annexes et des ripisylves. Après une première tranche de travaux sur le tronçon aval en 2018 et 2019, les deux collectivités engagent la renaturation du dernier secteur, entre les moulins de Gaud et le collège Saint-François à Ville-la-Grand, soit un linéaire de 1,5 kilomètre. Il s'agit de redonner de l'espace au cours d'eau,

de modifier son tracé pour retrouver les méandres historiques, de stabiliser ses berges en replantant de la végétation et de rouvrir des bras morts et chenaux de crue. L'agence de l'eau alloue, pour la part du projet à la charge du SM3A, **une subvention de 616 800 €**.

HAUTE-SAVOIE Réduction des pollutions toxiques dispersées : l'opération collective « Arve Pure 2022 »

Dans le cadre de l'opération collective « Arve Pure 2022 », la réduction des pollutions toxiques dispersées des entreprises situées dans le bassin de l'Arve constitue le principal enjeu. Ce trimestre, huit industriels du décolletage ont contribué à réduire la pollution de la rivière, en installant des dispositifs de filtration des huiles, de rétention des poussières et copeaux de métaux, de remplacement des solvants pour le dégraissage des pièces ou des équipements pour réduire les pollutions accidentelles. Pour ces projets, **l'aide globale de l'agence de l'eau s'élève à 358 000 €**.

REGION AURA (01, 26, 38, 69, 73) Des entreprises de peinture respectueuses de l'environnement : l'opération « O'Niveau »

Suite à l'appel à initiatives lancé par l'agence de l'eau pour la réduction des pollutions toxiques dispersées, la Fédération du Bâtiment d'Auvergne-Rhône-Alpes a engagé une opération auprès des entreprises de peinture et artisans. Baptisée « O'Niveau », elle vise à réduire les rejets de peinture dans les réseaux d'assainissement. Les professionnels sont incités, grâce à une subvention de l'agence de l'eau de 60%, à s'équiper d'une station de nettoyage de leurs outils (rouleaux, brosses, pinces), qui fonctionne en circuit fermé. Les déchets de peinture sont alors récupérés et envoyés pour traitement dans les déchetteries spécialisées. Huit entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes ont bénéficié ce trimestre de **l'aide de l'agence de l'eau, soit au total 28 886 €**.

FOCUS SUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

La réduction des émissions de micropolluants est une priorité de l'agence de l'eau, qui agit dans le cadre d'opérations collectives avec les PME ou artisans, par territoire ou branche d'activités, ou de manière individuelle, auprès de plus gros industriels.

Les aides attribuées en ce début d'année 2021 pour réduire les pollutions d'origine industrielle augurent d'une reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, après une année 2020 marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire.

Au cours de ce 1er trimestre 2021, **45 projets** totalisant **13 M€ de travaux** reçoivent **5,5 M€ d'aides** de l'agence de l'eau, répartis comme suit :

- **68% des aides (3,7 M€)** vont à la lutte contre les micropolluants, notamment pour une opération d'envergure réalisée par INOVYN France à Tavaux (39), l'un des plus importants sites chimiques de France (3,4 M€ d'aide) ;
- **13% des aides (0,7 M€)** sont octroyés à la réduction des rejets de substances toxiques, essentiellement des pollutions dispersées en provenance de PME ou d'artisans, et dont la résorption est organisée dans le cadre d'opérations collectives :
 - soit par branche d'activités : cas des 17 projets de l'opération « O'NIVEAU », visant à réduire les rejets toxiques des entreprises de peinture du bâtiment, opération sélectionnée grâce à un « appel à initiatives » de l'agence de l'eau en 2019 (61 K€ d'aides),
 - soit à une échelle locale et multisectorielles, dans le cadre de contrats territoriaux plus globaux : cas des 8 projets de l'opération « ARVE PURE » (74), consistant en la réduction à la source des pollutions toxiques provenant d'usines de décolletage ou en des travaux de prévention des pollutions accidentelles (358 K€ d'aides) ;
- **19% des aides (1,1 M€)** sont attribués à la réduction des rejets de polluants non toxiques tels que les matières organiques, les matières en suspension, les nutriments... et qui peuvent avoir un impact sur le milieu naturel. Ce type de travaux bénéficie, dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 », d'un accompagnement élargi de l'agence : cas de l'amélioration ou de la création de stations d'épuration pour 4 fromageries (892 K€ d'aides).

Le nombre et le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau ce trimestre aux établissements industriels sont supérieurs à la moyenne trimestrielle des précédentes années du 11ème programme d'intervention (2019-2024) : 40 opérations et 3,6 M€ d'aides en 2019 - 37 opérations et 2,1 M€ d'aides en 2020.

La réduction des émissions de substances dangereuses reste la priorité de l'agence de l'eau en matière de dépollution des rejets industriels : elle correspond pour ce premier trimestre 2021 à 84 % des opérations financées et à 81 % des montants d'aides attribués.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com

/ Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com